



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

RECU EN PREFECTURE

Le 21 février 2023

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20230210-D20230001910-DE

VILLE DE MAMOUDZOU

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023.00019/2023 du 10/02/2023**

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 34

de Votants : 40

Dont vote par procuration : 6

Abstention : 0

Contre : 0

L'an deux mille vingt-trois, le dix février, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 13 février 2023, sous la présidence de **M. Dhinouraine M'COMO MAINTY, 1^{er} adjoint au Maire.**

Etaient présents : (34)

M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUCHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURLINI (7ème adjointe au Maire), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Inayatïe KASSIM (8ème adjointe au Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Zoulfati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Rabiantï MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

OBJET :

**Régularisation :
Participation à l'Assemblée
Générale de l'ANACEJ en
juin 2022**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 21/02/2023 que la convocation avait été faite le 13/02/2023.

Absents : (7)

Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Anrif MOURDI (Conseiller municipal), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal)

Absents excusés : (2)

M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire)

Procurations : (6)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA donne pouvoir à M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR (11ème adjointe au Maire), Mme Marianne DAMARY donne pouvoir à Mme Hadia MADI ASSANI (Conseillère municipale), Mme Anzimiya HOUMADI donne pouvoir à Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI donne pouvoir à M. Anassi ALI (Conseillère municipale), Mme Nourainya LOUTOUFI donne pouvoir à M. Mohamadi SAID (3ème adjointe au Maire)

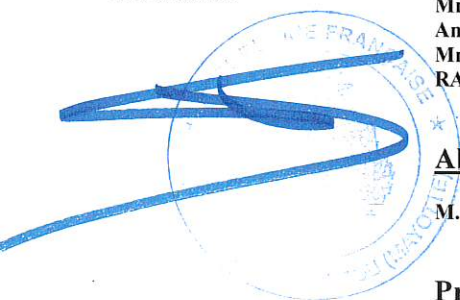
Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Toiyifou RIDJALI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00006/2020 du 07 février 2020 relative aux frais de mission et de déplacement temporaire des élus et des agents de la

Le Maire.



ville de Mamoudzou ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que l'ANACEJ (réseau national de la participation enfance jeunesse) dont la ville de Mamoudzou est adhérente depuis 2018, avait organisé son Assemblée Générale les 28 et 29 juin 2022 à Chambéry ;

Considérant que l'adjointe au maire, Madame Rabia ASSAN qui est en charge du conseil municipal jeune et de la petite enfance avait représenté la ville lors de cette assemblée générale ;

Considérant que pendant 2 jours, l'Assemblée Générale a traité des questions relatives à l'observation et à l'évaluation de la politique jeunesse cohérente avant de procéder aux travaux du conseil d'administration ;

Après en avoir délibérée, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : De donner un avis favorable à cette participation à l'assemblée générale.

Article 2 : D'autoriser à titre de régularisation le déplacement de Madame Rabia ASSAN (11^{ème} adjointe au Maire), qui avait eu lieu les 28 et 29 juin 2022 à Chambéry.

Article 3 : D'inscrire les dépenses afférentes à ce déplacement au budget communal.

Article 4 : D'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférant à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Mamoudzou, le 16/02/2023

Le Maire
Le Maire de la Commune
de Mamoudzou
Ambdilwahedou SOUMAILA

Abstention (0) :

Contre (0) :